



Crédit : studio Gardoni

L'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville

La détérioration de l'exercice 2020 due à la crise sanitaire est estimée à **2,3 M€ de pertes**.

En effet, la Ville a dû faire face à des **dépenses supplémentaires imprévues ainsi qu'à des recettes en baisse**. Toutefois, certaines économies ont été réalisées, atténuant ainsi les pertes occasionnées par la crise.

↑ Dépenses en plus

- **400 000 €** dépensés en matériel de protection et de désinfection (du gel hydro-alcoolique aux vitres en plexiglas),
- **100 000 €** pour l'achat de masques pour tous les Valentinois et pour les agents de la Ville,
- **120 000 €** pour aménager l'Ehpad municipal afin de protéger au mieux les résidents (+ prime agents),
- **156 000 €** de primes versées aux agents qui ont travaillé sur le terrain pendant le confinement,
- **37 500 €** de matériel informatique pour la mise en œuvre du télétravail.

↓ Recettes en moins

- **1 350 000 €** de pertes de recettes fiscales dont 1 250 000 € liés au gel du marché immobilier et aux arrêts de chantier nécessitant une autorisation d'urbanisme,
- **494 000 €** sur la restauration scolaire du fait de la fermeture des cantines,
- **250 000 €** de manque à gagner en raison de la gratuité du stationnement du 17 mars au 18 mai,
- **120 000 €** de perte due à la baisse de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) payée chaque année par 600 acteurs économiques,
- **86 000 €** d'accueil périscolaire du matin et du soir non réalisés,
- **78 000 €** dus à la fermeture des accueils de loisirs,
- **60 000 €** du fait de l'annulation ou du report d'une dizaine de spectacles du Théâtre de la Ville,
- **40 000 €** de redevance d'occupation (droits de place sur les marchés notamment).

↓ Dépenses en moins

- **440 000 €** liés à l'annulation d'événements (Fête de la musique, Fête de l'Épervière, festival Sur le champ !),
- **330 000 €** non dépensés au niveau de la restauration scolaire,
- **115 000 €** du fait de la réduction de la masse salariale (recours limité aux vacataires du fait du confinement),
- **46 000 €** non dépensés sur les accueils de loisirs (location et restauration).

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr



Le compte administratif 2019 : maîtrise des dépenses de fonctionnement, priorités d'investissement au sport et à la culture et au cadre de vie

En séance du conseil municipal de ce lundi 6 juillet a lieu la présentation du compte administratif 2019 de la Ville. Celle-ci permet de constater la **nette amélioration de la situation financière de Valence**, du fait de la **gestion rigoureuse de l'argent public par la municipalité**.

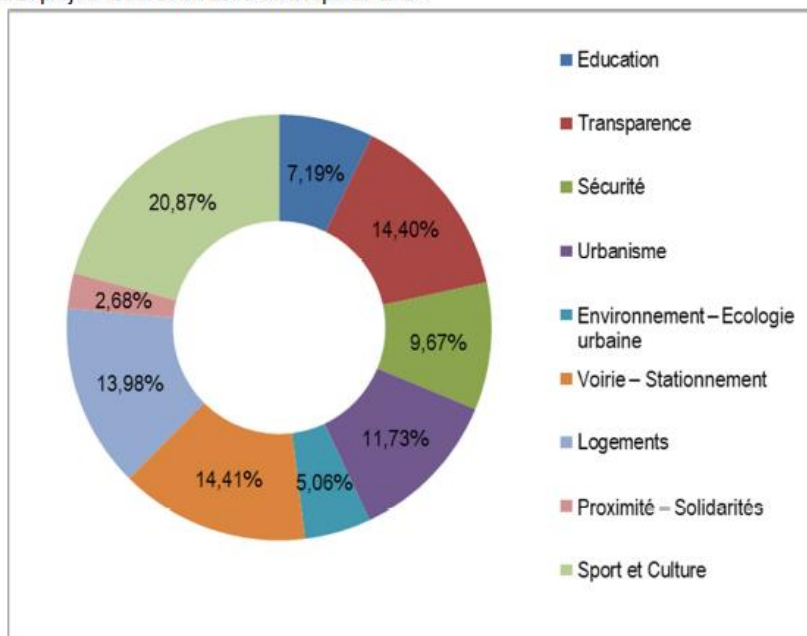
En effet, les efforts des services municipaux sur leurs achats ainsi que la stabilisation des charges de personnel notamment ont conduit à une **diminution des dépenses de fonctionnement de près de 5%** (65,3 M€ au lieu de 68,5 M€ en 2018), **respectant ainsi les engagements pris avec l'État** via le Contrat de maîtrise des dépenses publiques (augmentation maximum de +1,2 % par an).

Par ailleurs, les cessions de biens (stade Bonnardel, école Montessori...) ainsi que les produits des services publics (cantines et services périscolaires, entrées du musée et du théâtre, redevances d'occupation du domaine public) ont permis une **hausse des recettes de fonctionnement de 6,54% par rapport à 2018**.

En matière d'investissement, **les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à 23,2 M€, soit un niveau comparable à celui de 2018**. Elles se concentrent sur le **sport et la culture** (poursuite des travaux de la Maison des têtes, aquasplash, travaux du futur gymnase de Valensolles, intégralement refacturés à la Région dont la Ville est mandataire sur l'opération) ainsi que le **cadre de vie** (avenue Pierre Sépard et parvis de la gare, place Manouchian et abords de la MPT du Petit Charran, rue de la Belle Meunière, cours Voltaire, rue Châteauvert, aménagement de La Bayot, secteur Foch/Narvik/11 novembre dans le cadre du PRU2, mise en accessibilité des ERP...).



Les principaux projets réalisés en 2019 sont répartis ainsi :



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

La mise en place d'un chèque culture

Désireuse de **favoriser les pratiques culturelles dès le plus jeune âge** en s'appuyant sur la richesse de l'offre valentinoise, la Ville souhaite mettre en place une **aide à l'inscription**, sous la forme d'un chèque culture pour les enfants des écoles élémentaires.

Engagement de campagne de l'équipe municipale, ce chèque culture concerne **3 775 enfants valentinois**, scolarisés du CP au CM2 dans les écoles publiques ou privées de la Ville. Il s'inscrit par

ailleurs dans le cadre de **l'Agenda 21 de Valence**.

A l'instar du **chèque sport** lancé en septembre 2014, le chèque culture s'appuie sur le chèque vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Il a une valeur faciale de **20 €** et permet d'aider les familles en réduisant le coût de l'inscription de leurs enfants à une activité telle que la pratique d'un instrument, le chant, le théâtre, la danse, les arts visuels, les arts plastiques ou encore les métiers d'art.

Les conditions d'obtention :

- domiciliation d'un des parents à Valence ;
- scolarisation de l'enfant du CP au CM2 dans une des écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat avec l'Education Nationale ;
- présentation d'un justificatif de moins de 6 mois attestant d'un quotient familial CAF inférieur à 1037 ;
- inscription à un enseignement d'une pratique visant la progression technique et le développement global de l'enfant dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, des arts visuels, des arts plastiques ou des métiers d'art qui s'appuiera sur un projet pédagogique annuel de la structure accueillante ;
- transmission de la facture correspondant à l'inscription de l'enfant à une pratique régulière dans l'année ou à un stage se déroulant pendant les vacances scolaires d'une durée minimum de 2 jours, dans une structure privée domiciliée à Valence dûment déclarées et disposant d'un numéro SIREN ou RNA.

Le coût de l'inscription justifiera du montant de l'aide accordée :

- **20 € pour une inscription individuelle inférieure ou égale à 150 €**,
- **40 € pour une inscription individuelle supérieure à 150 €**.

L'aide est accordée pour un enfant, une fois par année scolaire (septembre à août).

Elle n'est pas cumulable avec le dispositif municipal du chèque sport pour un même enfant dans la même structure hormis dans les structures de quartier.

Soutien des acteurs économiques via la Taxe sur la publicité extérieure (TLPE) 2021

En janvier 2009, une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été instaurée dans la commune.

Après les difficultés économiques rencontrées en 2019 du fait du mouvement des Gilets jaunes, la Ville avait souhaité **maintenir des taux relativement bas pour soutenir les commerçants et les acteurs économiques**.

Ceux-ci ayant à nouveau souffert en 2020 du fait du confinement lié à la situation sanitaire, la Ville souhaite **continuer de les soutenir au travers de cette taxe**, et malgré un contexte financier contraint. Ainsi, **une exonération totale pour les surfaces de 7 à 12 m² et de 50% pour les surfaces de 12 à 20 m²** va être proposée en conseil municipal.

La TLPE ne commencera à être recouvrée qu'à compter de l'automne 2021, ce qui implique que les tarifs pratiqués avant la crise se retrouveront en 2022.



Crédit : Jb Liautard pour le Conservatoire à rayonnement départemental (classes à horaires aménagés musique)



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

La cession à la SCI VALEMER d'une parcelle à Latour-Maubourg dans le cadre de la phase 2 de Valence 2020

Dans la perspective de la **valorisation de son patrimoine foncier et immobilier**, la Ville de Valence a lancé fin 2016 un appel à projets sur plusieurs sites de la ville, afin d'autoriser la réalisation de projets sur son territoire répondant à la volonté et à l'identité de la commune. C'est l'opération **Valence 2020 dans sa phase 2**.

Dans ce cadre, la SCI VALEMER a été retenue par l'appel à projets parmi de nombreux candidats, pour la **réalisation d'un programme mixte (tertiaire/logements) au 70 avenue de Romans** (également situé sur le chemin de ronde), composé de deux corps de bâtiments : 2 950 m² de surfaces tertiaires sur 4 niveaux et 1 073 m² de surfaces de logements sur 2 niveaux pour un total d'environ 4 023 m², avec un **espace vert interne et privatif d'environ 700 m²**.



Crédits : Jean-Christian Cheyze Architecte & DIQSE Architecte

Ces bureaux et logements verront donc le jour dans un **quartier renouvelé et appelé à se développer, avec un pôle urbain dynamique et attractif** comportant des activités culturelles, éducatives (médiathèque, learning center, cinéma...) et professionnelles (France Bleu Drôme-Ardèche, Institut de formation en soins infirmiers de La Croix-Rouge, restauration) ainsi que des espaces d'accueil et de convivialité (restaurants à l'entrée de la place d'Armes dans les pavillons, mail piéton, place d'Armes, chemin de ronde...).

Le projet d'aménagement de la rue Edouard Branly

Mardi 30 juin, une réunion d'information s'est tenue avec les riverains afin d'échanger autour des futurs aménagements de la rue Branly. Eclairage vieillissant, pas de plantation, chaussée dégradée, pas de cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite... les enjeux sont nombreux et le secteur mérite une attention toute particulière ! C'est pourquoi il fait l'objet d'un projet global en plusieurs étapes, pour une **livraison finale en 2022**.



Les objectifs et actions :

- **Végétaliser la rue** avec la création de zones ombragées, la lutte contre les îlots de chaleur urbain, des plantations,
- **Créer un axe de déplacements confortable et sécurisé** avec la conservation de la zone 30 et du double sens cyclable, la création d'un espace piétons végétalisé entre Châteauvert et Genissieu ainsi que d'espaces de repos pour les riverains et adaptés aux séniors.
- **Sécuriser l'ensemble des usagers** avec des aménagements pour apaiser les vitesses de type chicane et plateau traversant, un éclairage spécifique du cheminement piétons et une mise en accessibilité des trottoirs et traversées piétonnes.
- **Accompagner les opérations immobilières** et raccorder la nouvelle rue qui sera livrée par DAH en 2021,



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

- **Rénover les réseaux** en créant un réseau séparatif et d'infiltration des eaux pluviales (**ce qui fait l'objet d'une délibération votée en cette séance du conseil municipal**), en enfouissant les réseaux aériens et en coordonnant les travaux de rénovation des concessionnaires de réseaux.

Le coût estimatif de l'opération

Rue Edouard Branly :

- Ville de Valence : 650 000 € dont 500 000 € (VRD) et 150 000 € (espaces verts, incluant éventuelles déviations ponctuelles de réseaux)
- Valence Romans Agglo : 250 000 €
- travaux d'enfouissement : 200 000 € dont 100 000 € incombant à la Ville de Valence

Rue Châteaubriand (récupération d'un tènement permettant la mise en accessibilité du trottoir)

- Ville de Valence : 150 000 €.

La création de deux nouveaux secteurs citoyens vigilants

Soucieuse de la sécurité des Valentinois, la Ville de Valence, avec le soutien de la Préfecture de la Drôme, de la Direction départementale de la sécurité publique et l'implication des associations d'habitants (Bien Vivre A Châteauevert et association des Biens-Contents), **étend son dispositif de vigilance citoyenne** sur deux nouveaux secteurs : **Condorcet et Bien-contents** (rues Louis Ollier, Louis Ageron, avenue Marius Moutet et allée Auguste Marimon).

Avec 250 à 300 habitants pour le secteur Bien-contents et 50 à 70 habitants à Condorcet, le dispositif couvre désormais **16 secteurs et près de 3 200 Valentinois**.

Empruntant la forme d'un **réseau de solidarité de voisinage**, *Citoyens vigilants* permet d'**alerter les forces de police** de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins (vol, démarchage, véhicule suspect...).

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, l'outil favorise **l'émergence d'une participation citoyenne à la tranquillité du domaine public**.

Les objectifs visés :

- **Accroître l'efficacité de la prévention de la délinquance**,
- **Rassurer la population** et réduire le sentiment d'insécurité,
- **Améliorer la réactivité des forces de l'ordre** contre la délinquance d'appropriation et de prédation (vols, cambriolages, etc.),
- **Améliorer l'efficacité de la prévention de proximité et assurer une veille sociale sur un secteur délimité**.



Une Commission ad hoc du chauffage urbain de Valence

Chaque année, une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit au sujet de la délégation de service public du chauffage urbain de Valence (confié à la société Energie Verte de Valence ou EVVA, filiale de Coriance, qui exploite le réseau depuis 2017).

Soucieuse de **créer les conditions du dialogue et de la transparence démocratiques**, la Ville souhaite créer une **commission de suivi spécifique au chauffage urbain**.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

Cette instance, pilotée par la mairie, permettra d'**améliorer l'analyse et le suivi précis du contrat et de favoriser l'expression de l'ensemble des usagers** et interlocuteurs concernés.

Cette commission sera composée de différents collèges de représentants, répartis comme suit.

Un collège représentant les abonnés :

- Un représentant du Centre Hospitalier de Valence
- La région via le collège Montesquieu
- La Ville de Valence pour ses usages

Un collège représentant les copropriétés et association de consommateurs :

- Un représentant de l'Union des Copropriétés et Associations de Locataires de Valence-le-Haut (UDCAL)
- Un représentant de l'Office Public de l'Habitat – Valence Romans Habitat
- Un représentant du syndic FONCIA
- Un représentant du syndic CENTURY 21
- Un représentant du syndic LE PARC

Un collège représentant les instances institutionnelles :

- L'ADEME
- La Région
- AMORCE

Un collège représentant les techniciens en charge de ce dossier :

- La société CORIANCE
- Le bureau d'étude en charge du contrôle de la DSP
- La Direction Commune des Bâtiments et Ateliers Généraux de Valence

Un collège représentant la Ville de Valence :

- Jean-Luc CHAUMONT, Conseiller municipal
- Michèle RAVELLI, Conseillère municipale
- Laurent MONNET, Adjoint au Maire
- Florent MEJEAN, Conseiller municipal de l'opposition
- Jean-Luc PLASSARD, Directeur Général des Services Techniques

La commission ad hoc du chauffage urbain se réunira deux fois par an.

Les modalités d'organisation de cette instance seront définies lors de la première réunion prévue à la rentrée 2020.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr

valence.fr

